

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023.099**

Séance du **DIX-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 12 septembre 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 15

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE REAL-LAFFRIQUE, ROGUET

6 pouvoirs :

Michel COLLOT à Jean-Pierre BELMAS, Anne-Lise VOUTAY MERMET à Pascal PELLIER, Maurice BERTRAND à Patrick ANTOINE, Fabienne PICHAT à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ à Dominique JOLIVET, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET

5 absents :

Mme MARAUD et MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE, RICHARD et SILLARD

**Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°09 : Agencement – Avenant n°3**

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un nouvel avenant doit être établi pour le lot n°09, notifié le 20 janvier 2022 à l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ.

A la suite d'une erreur matérielle du maître d'œuvre, l'approbation de l'avenant n°2 par délibération n°2023.079 du 17 juillet 2023 par le Conseil Municipal doit être annulée et remplacée. La FTM 18 correspond au lot n°09 et la FTM 20 correspond au lot n°08.

L'avenant, qui doit être établi avec l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ, titulaire du lot n°09 : Agencement, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative n°18 par le maître d'œuvre comprenant la fourniture et la pose d'une table pour trois postes de travail entraînant une plus-value de 8 410,95 € HT, soit 10 093,14€ TTC sur le montant total du marché.

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ, titulaire du lot n°09, après avoir été approuvé par délibération n°2023.048 du Conseil Municipal du 02 mai 2023, et entraînant une plus-value de 4 933,40 € HT, soit 5 920,08 € TTC.

**N° 2023.099**

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié pour faible montant lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial. Considérant que le montant initial du lot s'élève à 95 501,50 € HT, soit 114 601,80 € TTC, que le montant total des modifications est une plus-value de 13 344,35 € HT, soit 16 013,22 € TTC ; le montant des modifications s'élève donc à 13,97 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 108 845,85 € HT, soit 130 615,02 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'avenant n°3 incluant les modifications précitées ;

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 21 septembre 2023

Le Maire  
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/09/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.